

L'an deux mille quatorze, le dix février à dix huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Syndical de la Maison intercommunale de la Petite Enfance « Les Ifs » en séance publique sous la présidence de M. Pierre BLÉVIN, *Président du SIRÉ*.

Etaient présents :

Voix délibératives :

Mmes DI BERNARDO, DECKER, DUCLOS et PLACET.
M. RASPAUD, DE LAULANIE, COUTREAU, MORICEAU et VASSE.

Membre(s) suppléant(s) avec voix délibérative :

Mme LANGLAIS et BONNET.

Absents excusés : Mme LAUDINAT et M. MOUE

Secrétaire de séance : Mme PLACET.

Les procès-verbaux des deux dernières séances du Comité Syndical sont adoptés à l'unanimité.

Communications du Président

Modification d'organisation à la Maison de la Petite Enfance « Les Ifs »

Monsieur le Président informe les membres présents de la démission de la cuisinière de la Maison de la Petite Enfance au 27 janvier dernier. Des perturbations sont donc constatées pour assurer la continuité du service aux usagers de la structure.

Considérant que des problèmes de remplacement des agents affectés aussi bien à la cuisine qu'à l'entretien des locaux et du linge sont récurrents depuis l'ouverture de la structure, il est nécessaire de revoir l'organisation de travail du personnel technique de façon durable.

Une réflexion a donc été menée prenant en compte les dysfonctionnements dues aux absences de la cuisinière ainsi que les difficultés de recrutement de personnel qualifié dans ce domaine, mais également la surcharge de travail de l'agent affecté à l'entretien des locaux (env 600m²/jour) et au linge (7 machines/jours).

L'analyse a permis de déterminer l'organisation suivante :

L'élaboration des repas sera confiée à une société extérieure spécialisée dans l'alimentation des enfants de 0 à 3 ans qui livrera quotidiennement les repas en liaison froide. De ce fait, les tâches liées à la partie alimentation seront considérablement limitées et pourront être effectuées par un agent sans qualification particulière en restauration. Le temps libéré permettra de soulager l'agent d'entretien.

L'adjoint technique qui sera recruté pour remplacer l'agent démissionnaire et l'agent actuellement affecté à l'entretien travailleront en binôme et se partageront les tâches liées à l'alimentation et à l'hygiène, par roulement, suivant un

planning hebdomadaire. D'autre part, les agents travaillant en horaires décalés permettra de couvrir toute l'amplitude horaire de la structure ce qui n'est pas le cas actuellement.

Formés sur les deux postes, ces deux agents se remplaceront mutuellement en cas d'absence de courte durée de l'un ou de l'autre.

Monsieur le Président précise que bien que le coût de la masse salariale reste identique puisqu'un agent sera recruté pour remplacer l'agent démissionnaire, le budget alimentation du service petite enfance sera quant à lui doublé.

1. Débat d'orientations budgétaires 2014

Le budget est proposé par le Président et voté par le Conseil Syndical. Cependant, le vote du budget doit être précédé de l'organisation d'un débat au Conseil Syndical sur les orientations générales du budget. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Il constitue une formalité substantielle. (*article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales du 6 février 1992*).

1. RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013

Les opérations tant en dépenses qu'en recettes ne sont pas encore vérifiées par Madame le Trésorier d'Épône. A ce jour, le résultat 2013 connu se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 388 063,15 €	591 048,50 €
Recettes	2 532 641,03 €	400 912,63 €
Résultats 2013 par section	144 577,88 €	- 190 135,87 €
Résultats affectés 2012	384 949,32 €	660 923,21 €
Résultats cumulés	529 527,20 €	470 787,34 €

Soit un excédent global prévisionnel de 1 000 314,54 €.

2. RESTES À RÉALISER 2013

AUCUN

3. FONCTIONNEMENT 2014

Les activités du SIRÉ comprennent :

- ☞ La maison de la petite enfance « Les Ifs »
- ☞ La restauration collective
- ☞ Le transport scolaire
- ☞ L'école des sports
- ☞ La gestion du Parc Relais
- ☞ L'entretien des voiries intercommunales (chaussées)
- ☞ L'organisation de séjours de vacances en été
- ☞ L'organisation des consultations juridiques, la prise en charge de frais de fonctionnement du R.A.S.E.D. (téléphone et fournitures administratives ou scolaires), les subventions aux associations intercommunales et aux organismes du Collège Benjamin Franklin,...
- ☞ L'administration générale du SIRÉ
- ☞ Les actions à définir dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

La question du devenir de l'Ecole Intercommunale des Sports qui est proposée le mercredi matin se pose. En effet, suivant l'organisation choisie par les communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaire, cette activité risque de disparaître à la rentrée prochaine.

4. LE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS :

● Aménagement des accès à la Déchetterie intercommunale du Caillouet : <i>(Echéances trimestrielles de 2 256,41 € - Extinction en 2018)</i>	9 025,64 €
● Acquisition terrain pour extension du Parc Relais côté Épône : <i>(Echéances trimestrielles de 2 707,69 € - Extinction en 2018)</i>	10 830,76 €
● Création du tourne-à-gauche de la Déchetterie intercommunale du Caillouet : <i>(Echéances trimestrielles de 1 444,23 € - Extinction en 2020)</i>	5 776,92 €
● Aménagement de la Maison de la Petite Enfance « Les Ifs » - prêt n° 1 : <i>(Echéances semestrielles de 15 689,54 € - Extinction en 2025)</i>	31 379,08 €
● Aménagement de la Maison de la Petite Enfance « Les Ifs » - prêt n° 2 : <i>(Echéances semestrielles de 41 634,67 € - Extinction en 2026)</i>	83 269,34 €
TOTAL	140 281,74 €

5. OPÉRATIONS POUR 2014

Projet de construction d'une cuisine centrale.

Le fonctionnement actuel de la restauration collective est maintenu par le Conseil Général depuis septembre 2012 pour la période du marché conclu avec la Société ELIOR, soit pour une durée ne pouvant excéder 4 ans, sous réserve que les effectifs soient stables.

Au terme du marché en août 2016, Il sera nécessaire de recourir à une solution définitive pour approvisionner les différents sites satellites (cantines, CLSH, résidence « Les Cytises », portage aux seniors) aujourd'hui produits par la cuisine centrale du Collège Benjamin Franklin.

Il conviendra donc d'étudier la possibilité de construction d'une cuisine centrale ou bien d'équiper les cuisines satellites des établissements scolaires et peri-scolaires pour l'approvisionnement en liaison froide.

Une étude « réfection de la voie intercommunale Chemin Vert ».

Les travaux d'assainissement ayant été réalisés, le rapprochement des élus concernés d'Épône et de Mézières-sur-Seine pour la mise à jour des plans d'alignement sera nécessaire pour lancer l'étude de réhabilitation de la voirie.

Une étude « Extension et aménagement du Parc Relais ».

L'étude est actuellement en cours avec l'EPAMSA dans le cadre de l'OIN. A ce titre, une convention a été signée entre l'EPAMSA, les communes d'Épône et de Mézières-sur-Seine et le SIRÉ en décembre 2011.

Dans l'attente de l'avancement du projet, il est proposé d'étudier la possibilité de placer le parking sous vidéo protection. D'autre part, l'aménagement du trottoir longeant la propriété d'un riverain côté Épône, pourrait être envisagé pour éviter le stationnement de quelques véhicules le long de la clôture.

Très haut débit internet sur le territoire du SIRÉ.

Considérant l'intérêt commun des trois communes sur ce point, il est proposé qu'une réflexion soit menée sur l'opportunité de l'ajouter aux compétences du SIRÉ.

CLSPD.

Au constat d'un ralentissement du fonctionnement du CLSPD, il est proposé que les sujets soient exposés lors des réunions des Conseils Syndicaux. Il est cependant rappelé que le Président du SIRÉ n'est pas forcément le Président du CLSPD, cependant ce point devra être abordé ultérieurement.

Délibération n° 2014.01 adoptée à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE Année 2014
<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.5211-26,</p> <p>Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu à l'assemblée sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.</p> <p>Après avoir entendu Monsieur le Président, il est proposé au Conseil Syndical :</p> <p>D'indiquer que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2014 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote des budgets primitifs.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité :</p> <p>D'indiquer que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2014 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote des budgets primitifs.</p> <p>Monsieur le Président et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.</p>

2. Demande d'admission en non-valeur – Exercice 2014

Monsieur le Trésorier a fait savoir que certains produits syndicaux n'ont pu être recouverts notamment en raison de poursuites infructueuses.

Le montant global de la demande d'admission en non-valeur s'élève à 461,26 €. La liste détaillée est présentée aux membres présents.

Avis favorable du bureau syndical

Délibération n° 2014.02 adoptée à l'unanimité

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES Année 2014
<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Vu l'instruction comptable et budgétaire M.14,</p> <p>Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le receveur municipal d'Épône et portant sur les années 2007, 2009, 2010 et 2011,</p> <p>Considérant que le receveur municipal d'Épône a fait savoir que ces produits syndicaux n'ont pu être recouverts notamment en raison du non aboutissement des poursuites ou de créances minimales,</p> <p>Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,</p> <p>Après en avoir délibéré,</p> <p>Le Comité Syndical, décide à l'unanimité,</p> <p>De se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 461,26 € (quatre cent soixante et un euros et vingt six cents) et d'inscrire la dépense au budget primitif 2014 à l'article 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables/admission en non valeur ».</p>

3. Subventions aux associations - 2014

Comme chaque année, des subventions sont accordées à divers organismes ou associations.

Les demandes reçues pour l'année 2014 sont les suivantes :

- Organismes ou associations habituelles - subventions annuelles de fonctionnement -

	Année		Vœux 2014
	2012	2013	
Collège Benjamin Franklin d'Épône			
Foyer Socio-Educatif	2 000,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €
Voyages et sorties scolaires	2 352,50 €	2 400,00 €	3 000,00 €
Classes à projets	2 000,00 €	2 200,00 €	1 800,00 €
C.E.S.C. (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)	265,81 €	300,00 €	200,00 €
Association sportive	500,00 €	500,00 €	400,00 €
			7 900,00 €

ASA (Accompagnement Scolaire Alphabétisation)	300,00 €	300,00 €	330,00 €
---	----------	----------	----------

Comité local des jardins familiaux du Bout du Monde	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
---	------------	------------	------------

9 918,31 €	10 200,00 €	10 730,00 €
------------	-------------	--------------------

Avis favorable du bureau syndical

Délibération n° 2014.04 adoptée à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2014

**COLLEGE B. FRANKLIN D'EPONE : Foyer Socio-Éducatif - Classes à projets - Voyages et sorties scolaires
Association Sportive – Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté**

**Association « Accompagnement Scolaire Alphabétisation »
Comité local « Jardins Familiaux du Bout du Monde »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Vu les documents fournis par les organismes « Foyer Socio-Éducatif », « Classes à projets », « Voyages et sorties scolaires » et « Association Sportive », « Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté » du Collège Benjamin Franklin, ainsi que des associations « Accompagnement Scolaire Alphabétisation » et « Comité local des Jardins familiaux du Bout du Monde »,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'accorder les subventions suivantes :**

☞ **Au titre de l'année 2014 :**

- **2 500,00 € (Deux mille cinq cent euros) pour le Foyer Socio-Éducatif**
- **3 000,00 € (Trois mille euros) pour les « Voyages et sorties scolaires »**
- **1 800,00 € (Mille huit cent euros) pour les « Classes à projets »**
- **200,00 € (Deux cent euros) pour le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté**
- **400,00 € (Quatre cent euros) pour l'Association Sportive.**
- **330,00 € (Trois cent trente euros) pour l'association « Accompagnement Scolaire Alphabétisation ».**
- **2 500,00 € (Deux mille cinq cent euros) pour le « Comité local des Jardins Familiaux du Bout du Monde ».**

Précise que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement seront prévues au budget primitif de l'exercice 2014 en section de fonctionnement

Questions orales : Néant